

proposition de compte rendu de la réunion POA du 16 juin 2010 PPRT - THERMPHOS

La première réunion des personnes et organismes associés (POA), dont la liste figure en annexe au présent compte rendu, s'est tenue le 16 juin 2010 en mairie de Epierre.

Elle a été présidée par monsieur le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne.

Elle a été l'occasion d'engager les travaux visant, à terme, l'élaboration, autour de l'établissement THERMPHOS de Epierre, du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prévu par le code de l'environnement.

Une convocation des POA a été transmise dans le délai prévu par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010 prescrivant l'élaboration dudit PPRT.

L'ordre du jour a été le suivant

- introduction par monsieur le sous-préfet
- présentation de l'exploitant
- présentation DREAL
- présentation DDT
- suite de la démarche.
- discussions

Il a été traité dans son intégralité.

Introduction

Monsieur le sous-préfet a rappelé la prescription de l'élaboration du PPRT par arrêté du 18 mars 2010 avec une durée de travaux initiale de 18 mois.

Présentation de l'exploitant (jointe en annexe)

Monsieur ORGEBIN, gérant de l'usine THERMPHOS d'Epierre, a présenté son établissement en insistant sur les difficultés économiques conjoncturelles puis en présentant les grandes étapes du procédé. Il a notamment fait état

- des modifications récentes telles que l'arrêt de la production des esters phosphoriques et la vente des centrales électriques à la CNR
- et des principales étapes de la révision de l'étude de dangers qui ont permis
 - d'une part d'identifier les potentiels de dangers les plus importants (stockage P₄, dépotage, transfert et croix)
 - et, d'autre part, une réduction du risque à la source en engageant la mise en œuvre de nouvelles mesures de maîtrise du risque telles que
 - le renforcement de la détection incendie,
 - ou le dimensionnement au séisme du stockage principal de phosphore.

Monsieur LECHAUDEL a insisté sur l'objet de l'étude de dangers qui consiste à réduire, autant que faire se peut, le risque à la source en ne conservant pour élaborer le PPRT que les phénomènes dangereux résiduels qui n'engagent que quelques dizaines de kilogrammes de phosphore.

Monsieur le maire d'Epierre a précisé qu'un phénomène dangereux qui n'engagerait que 100 kg de phosphore n'aurait pas de conséquences significatives contrairement au déraillement d'un train contenant du phosphore.

Monsieur LECHAUDEL a confirmé en effet que les capacités présentent les risques essentiels mais que c'est le transfert de produit, qui n'intervient qu'au niveau des installations industrielles, qui augmente la probabilité d'occurrence d'un accident. Il a notamment cité l'incident intervenu cet hiver.

Monsieur ORGEBIN a rappelé qu'en 2003 environ 50 kg de phosphore ont brûlé.

Monsieur le maire d'Epierre a rappelé aussi l'accident plus ancien (1966) ayant généré un rejet d'environ 300 kg de phosphore provoquant la mort d'un ouvrier directement en contact avec le produit sur le site mais qui n'a généré aucune conséquence à l'extérieur.

Présentation de la DREAL (jointe en annexe)

La DREAL a rappelé rapidement la démarche conduisant à terme à l'élaboration du PPRT en insistant sur la première étape, l'examen de l'étude de dangers, dont l'objectif a été de réduire, autant que faire se peut, le risque à la source. La clôture de l'examen s'est soldée par un arrêté de monsieur le préfet de la Savoie du 3 juin 2010 prescrivant la mise en place de nouvelles mesures de maîtrise de risque.

La DREAL a présenté

- le périmètre d'étude (déjà présenté à l'occasion du CLIC du 26 novembre 2009) ;
- la carte des aléas avec
 - une zone rouge présentant un aléa très fort + (TF+) et
 - une zone bleue présentant un aléa moyen + (M+).
- un extrait du guide PPRT permettant de corréler les aléas et les possibilités en termes de mesures foncières ou de renforcement du bâti qui devront être étudiées par les POA.

Ces deux derniers documents ont été distribués aux POA en séance. Il a été également précisé qu'ils sont par ailleurs disponibles sur le site internet www.clicrhonealpes.com.

Le maire d'Epierre a précisé que

- la révision du PLU de la commune d'Epierre a été mis en veille en attendant les éléments du PPRT ;
- la zone rouge ne posera pas de problème puisqu'elle concerne, en première analyse,
 - 5 maisons RETIA
 - des maisons le long de la route nationale, ainsi qu'un garage, pour lesquels une expropriation serait peut être une issue pour les habitants concernés en raison des nuisances sonores qu'ils subissent. Il a précisé, à cet égard, que RFF étudie un projet de mur antibruit pour protéger ces biens. Il a suggéré que ces fonds puissent être utilisés pour financer en partie les mesures foncières du PPRT. Les POA ont invité monsieur le maire à œuvrer en ce sens avec RFF.
- la zone bleue intègre de nombreux logements et des ERP.

Jean-François LECHAUDEL a souhaité que

- l'on se concentre, dans un premier temps, sur le futur, jugé plus facile à traiter, avant de s'attaquer aux dispositions du PPRT couvrant l'existant ;
- l'on s'assure de la cohérence avec le PPI. Il a invité à ce titre la DDPC à regarder cette question étant donné que l'hypothèse retenue dans le cadre du PPRT est de confiner les gens pendant une période de deux heures au maximum et seulement à l'intérieur du périmètre d'étude (environ 850 mètres).
- l'exploitant regarde dès à présent des éventuelles mesures supplémentaires en y associant des coûts de mise en œuvre.

La DDPC a signalé l'absence de Saint-Pierre-de-Belleville dans la liste des communes visées dans l'arrêté préfectoral du 18 mars 2010. Les POA ont confirmé la nécessité de modifier l'arrêté préfectoral en vue d'extraire Saint-Alban-d'Hurtière et d'intégrer Saint-Pierre-de-Belleville

Monsieur le sous-préfet s'est interrogé sur le degré d'information des propriétaires des maisons inscrites dans le secteur rouge.

Monsieur le maire a précisé qu'à part RETIA aucun propriétaire n'est informé. Mais il a estimé qu'il est maintenant urgent de combler cette lacune.

Jean-François LECHAUDEL

• a proposé que l'équipe projet (DREAL et DDT) accompagne monsieur le maire d'Epierre pour informer les riverains, monsieur le sous-préfet suggérant qu'une réunion se tienne à la rentrée, avec une information préalable dès maintenant. Le principe d'une réunion le 6 juillet prochain à 17 h 30 en mairie d'Epierre a donc été retenu. Le maire se chargera de convoquer les riverains y compris la société RETIA.

• et a demandé les éventuelles possibilités de relogement. Monsieur le maire d'Epierre a précisé que la question serait regardée mais a souhaité qu'un délai soit accordé aux futurs expropriés ou qu'un prêt relai soit envisagé. Jean-François LECHAUDEL a rappelé qu'en tout état de cause, le PPRT n'entrerait pas en vigueur au mieux avant la mi-2011 et que la procédure conduisant à l'expropriation générerait un délai supplémentaire de l'ordre de deux ans.

Présentation de la DDT (jointe en annexe)

Monsieur Alain MARTINOT (DDT) a présenté les étapes à venir qui, dans un premier temps, visent

- à identifier les enjeux dans le périmètre d'étude,
 - à les caractériser,
 - puis à présenter le zonage brut (superposition des aléas et des enjeux).
- L'identification des enjeux se fera à partir des données de l'IGN, du cadastre, des gestionnaires de réseaux et des visites de terrains. A cet égard, une réunion préalable avec les maires concernés est suggérée et son principe est retenu tout début juillet.

Jean-François LECHAUDEL a proposé que le zonage brut et une ébauche du zonage réglementaire soient présentés à l'occasion de la prochaine réunion POA. Il est également proposé que la DDT saisisse le service des domaines pour disposer d'une estimation de la valeur vénale des biens à exproprier.

Discussion

Monsieur le maire de Saint-Alban a demandé si la commune est concernée par le PPI.
La DDPC a confirmé que le périmètre actuel est de 7000 mètres incluant ladite commune.
La DREAL a rappelé que, dans son rapport du 1^{er} mars 2010 transmis à monsieur le préfet de la Savoie, il a été proposé de ramener cette distance à 3500 mètres. La DDPC fera le point pour la prochaine réunion.

Le maire de Saint-Léger a rappelé que

- jusqu'en 1995 on avait un nuage par coulée,
- en début d'année 2010, les enfants des écoles ont été confinés suite à une fausse alerte et que le message visant à lever ce confinement est arrivé très tardivement.
THERMPHOS s'est engagé à améliorer son dispositif d'alerte.

Relevé de décisions

Une seconde réunion POA est programmée

le jeudi 9 septembre à 9 h 30 en mairie d'Epierre.

Elle sera l'occasion d'une présentation:

- par l'équipe projet
 - d'un projet de
 - zonage brut,
 - zonage réglementaire et
 - de règlement pour le futur ;
 - d'une évaluation de la valeur vénale des biens à exproprier, dans la mesure de la contribution du service des domaines ;
 - de propositions en termes d'investigations complémentaires sur les biens à renforcer (M+) ;
- par monsieur le maire d'Epierre,
 - des possibilités d'engagements financiers de RFF dans le cadre de son projet de mur antibruit ; En lieu et place de la construction d'un mur antibruit, la mairie pourrait proposer d'acquérir les biens dans le cadre d'un financement conjoint avec RFF.
 - des possibilités de relogements sur sa commune, le cas échéant en lien avec l'OPAC,
- par la DDPC
 - de la cohérence entre les mesures prévues au titre du PPI et du PPRT ;
 - d'une modification de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2010 en vue d'extraire la commune de Saint-Alban-d'Hurtière et d'intégrer celle de Saint-Pierre-de-Belleville ;
- par l'exploitant
 - d'éventuelles mesures supplémentaires et des couts associés à leur mise en œuvre.

A également été retenu le principe :

- d'une réunion avec les riverains, le **6 juillet à 17 h 30 en mairie d'Epierre** ;
- d'une réunion entre la DDT et les maires concernés pour préparer les visites de terrain.

Sont également à prévoir :

- un CLIC au titre de l'année 2010 ;
- une réunion publique début 2011.

ANNEXE

1. ÉMARGEMENTS
2. PRÉSENTATION EXPLOITANT
3. PRÉSENTATION DREAL
3. PRÉSENTATION DDT

PPRT THERMPHOS
IÈRE RÉUNION POA
LE 16/06/2010

nom		adresse	tél/fax/mail	émargement
monsieur le sous préfet de Sains-Jean-de-Maurienne	Rémi DARROUX	Rue de la Sous-préfecture. BP 106 73302 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE CEDEX	tél : 04 79 64 07 00 fax : 04 79 59 95 27 remy.darroux@savoie.gouv.fr	
DREAL	Jean-François LECHAUDEL Jean-Philippe BOUTON	DREAL UTDS 430, rue Belle Eau 73000 Chambéry	tél. : 04.79.62.69.70 fax. : 04.79.69.51.61 jean-philippe.bouton@developpement-durable.gouv.fr	
DDT	Alain MARTINOT	DDT de Savoie bâtiment l'Adret 1, rue des Cévennes BP1106 73011 Chambéry cedex	tél : 04.79.71.72.48 fax : 04.79.71.72.20 Claude-mougin@equipement-agriculture.gouv.fr	
Conseil Général Maurienne	Jean-Luc ROSAZ	avenue des Clappeys 73300 Saint-Jean-de-Maurienne	tél : 06.27.80.38.61 jean-luc.rosaz@cg73.fr	
DSIPC/SIDPC	Emmanuel EFFANTIN	Préfecture de la Savoie Château des ducs de Savoie 73 000 Chambéry	tél : 04 79 75 50 31 fax : 04 79 75 50 39 emmanuel.effantin@savoie.pref.gouv.fr	
représentant du CLIC et maire d'Épierre	monsieur Jean BOUVIER	hôtel de ville 73220 Épierre	tél : 06.62.06.36.22 mairie.epierre@wanadoo.fr	
maire de saint-Léger	P. OLIOT	Hôtel de ville 73220 Saint-Léger	tél : 06.65.30.85.56 mairiestleger@wanadoo.fr	
maire de Saint-Alban-d'Hurtières	gérard BOURIOU	hôtel de ville 73220 Saint-Alban	tél : 06.31.65.22.57 gerard.bouriou@orange.fr	
THERMPHOS	Jean-Michel ORGEBIN	rue de l'Andraye 73220 Epierre	tél : 04.79.36.39.42 fax : 04.79.36.39.49 jean-michel.orgebin@thermphos.com	
	Franck GIROUD		06.65.62.27.14 franck.giroud@thermphos.com	
	Loïc BORRELA		tél : 06.80.68.52.22	